

**PROCES-VERBAL**  
**DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES**  
**SEANCE DU JEUDI 21 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le Comité de la Caisse des écoles, dûment convoqué par Madame la Présidente le 14 décembre 2023, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bertrand PITAVY Vice-Président de la Caisse des écoles.

**PRÉSENTS ET REPRESENTES**

Monsieur Bertrand PITAVY, Vice-Président  
Madame Odile SÉGURET, Adjointe au Maire  
Monsieur Régis TOURNE, Adjoint au Maire  
Madame Lucie-Anna ODDON, Conseillère Municipale  
Monsieur Jean-Pierre MOULY, Conseiller Municipal  
Madame Muriel RUFFENACH, Conseillère Municipale  
Monsieur Pierre CHARDON, Conseiller Municipal  
Monsieur Christophe RIBET, Conseiller Municipal  
Madame Monique VERMANT, Membre Elu  
Monsieur Robin LOUVIGNÉ, Membre Elu  
Madame Amélie MARIONNEAU LAGRANGE, Membre Elu  
Monsieur Emmanuel GOURBESVILLE, Membre Elu  
Madame Anne-Claire BARRIERE, Membre Elu  
Monsieur Stéphane CATHERINE, Membre Elu  
Madame Pascale TRAN, Membre Elu

**EXCUSÉS :**

Madame Charlotte LIBERT-ALBANEL, Présidente  
Monsieur Alain BEUZELIN, Délégué Préfectoral  
Madame Pascale RAVEAU, Inspectrice de l'Education Nationale  
Madame Claire SERVIAN, Conseillère Municipale  
Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire  
Monsieur Mathieu BEAUFRÈRE-GOURDY, Adjoint au Maire  
Madame Delphine BASILLE-DUPREY, Membre Elu  
Madame Estelle GAMEIRO RAMAGE, Membre Elu  
Madame Caroline FOURNIER, Membre Elu  
Madame Pauline VIRENQUE, Membre Elu  
Monsieur Benoît SALOMEZ, Membre Elu

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 19 heures 30.

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DU 27 SEPTEMBRE 2023**

Le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2023, ne faisant l'objet d'aucune remarque est approuvé à l'unanimité des voix.

## **2. AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA SNC « LE DOME DE VINCENNES » POUR LA MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE AUX ATELIERS APRES L'ECOLE ET AUX ACCUEILS DE LOISIRS.**

Dans le cadre de la concession de service public pour la gestion de l'équipement aquatique du Domaine du Bois, avec la SNC « Le Dôme de Vincennes », il est prévu la mise à disposition du centre aquatique pour l'organisation d'activités sportives par les Accueils de loisirs et les Ateliers après l'école notamment la natation et les activités aquatiques.

Il convient donc de formaliser les conditions de cette mise à disposition dans le cadre d'une convention entre la Caisse des écoles et la SNC « Le Dôme de Vincennes », applicable du 2 octobre 2023 au 31 août 2024. Ainsi, cette convention prévoit que :

- pour les ateliers après l'école, une ligne d'eau du grand bassin du Dôme sera mise à disposition, pendant toute la période scolaire, les mardis de 17h à 18h, pour 8 enfants maximum par séance (32 séances maximum) ;
- pour les accueils de loisirs, pendant les vacances scolaires, les enfants seront accueillis avec le public des usagers habituels.

La participation financière de la Caisse des écoles est fixée en fonction du nombre d'enfants ayant effectivement fréquenté le Dôme, au tarif de 3,60 € par enfant et par séance soit le montant maximum de 921,60 € TTC pour les Ateliers après l'école, et de 1 100 € TTC pour les Accueils de loisirs pendant les vacances.

Madame Virenque demande si les séances de natation au Dôme, dans le cadre des ateliers après l'école, sont proposées à tous les accueils de loisirs.

Monsieur le Vice-Président répond que les séances organisées dans le cadre des ateliers après l'école sont réservées aux enfants de l'accueil de loisirs de Jean-Monnet qui bénéficient de la proximité du centre aquatique. Les autres accueils de loisirs y ont accès les mercredis et les vacances scolaires.

Madame Tran demande si des travaux sont prévus prochainement.

Monsieur le Vice-Président indique que le calendrier des futurs travaux n'est pas connu à ce jour.

L'autorisation de signature de la convention avec la SNC « Le Dôme de Vincennes » pour la mise à disposition du centre aquatique aux Ateliers après l'école et aux Accueils de loisirs est adoptée à l'unanimité des voix.

## **3. AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF DU VAL-DE-MARNE POUR FAVORISER L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES ACCUEILS DE LOISIRS**

Les accueils de loisirs maternels et élémentaires de la ville de Vincennes accueillent régulièrement des enfants porteurs de handicap sur les temps périscolaires ou extrascolaires.

Afin de permettre l'accueil de ces enfants dans les meilleures conditions, la Caisse des écoles a renforcé ses équipes d'encadrement.

Afin de réduire l'effort financier de la Caisse des écoles, une subvention de fonctionnement a été sollicitée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, dans le cadre de l'appel à projet intitulé « Fonds publics et territoires Enfance/Jeunesse ». Le montant de la participation de la CAF a été fixé à 55 523 € au titre de l'année 2023.

Il est donc proposé au Comité de la Caisse des écoles d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention n° 202300372 avec la CAF du Val-de-Marne ainsi que tous les documents s'y rapportant.

L'Autorisation de signature de la convention d'objectifs et de financement avec la CAF du Val-de-Marne pour favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs est approuvée à l'unanimité.

#### **4. AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA SOCIETE « COLORI » POUR L'ORGANISATION DE L'ACTIVITE D'INITIATION AU CODE ET A LA TECHNOLOGIE SANS ECRAN.**

Compte tenu du bilan très positif de l'activité d'initiation au codage et à la technologie sans écran, organisée durant l'année 2022, dans le cadre des activités proposées aux enfants pendant le temps méridien, il est proposé au Comité de poursuivre cette activité pour les accueils de loisirs Est maternelle, Ouest maternelle et Nord maternelle. Ces ateliers sont organisés sur la base de 30 séances maximum, de 12h à 13h, pour un groupe de 10 enfants âgés de 5 à 6 ans. Cette initiation aura lieu à compter du 2 octobre 2023 et jusqu'au 22 décembre 2023.

Pour mémoire, au cours de ces ateliers les enfants découvriront l'univers et la logique du codage informatique par le biais de matériel sensoriel et ludique (jeux, robots à programmer, gommettes...) et ce, sans jamais avoir accès à un écran. Cette initiation s'organisera sous la forme de petits ateliers autour de cinq grandes thématiques :

- les algorithmes
- le binaire
- la logique booléenne
- la programmation
- qu'est-ce qu'une « machine ».

Le prix unitaire de la séance est fixé à 133,20 € TTC ; ainsi si toutes les séances ont lieu, le montant total des prestations s'élèvera à 3 996 € TTC.

La société s'engage, par ailleurs, à fournir tout le matériel nécessaire à la pratique de l'activité.

Monsieur le Vice-Président propose de diffuser une vidéo qui présente cette activité.

Monsieur Chardon demande si les enfants effectuent uniquement une séance d'une heure.

Monsieur le Vice-Président répond que les enfants peuvent participer aux dix séances prévues. Toutefois, chaque séance est proposée sur la base du volontariat.

#### **5. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA CAISSE DES ECOLES**

La tenue du tableau des effectifs du personnel permet d'anticiper les missions des services de l'établissement et les possibilités d'évolution de carrière (promotion et avancement des agents tout au long de leur carrière, concours) ainsi que les évolutions des besoins du service.

Ainsi, concernant les avancements de grades, les changements suivants doivent être intégrés : transformation de 11 postes d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe en 11 postes d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe.

De même, afin de prendre en compte la réussite à concours de deux agents, les modifications suivantes doivent être intégrées : transformation de 2 postes d'adjoint d'animation en 2 postes d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe.

Il est donc proposé au Comité de la Caisse des écoles de modifier le tableau des effectifs du

personnel permanent comme suit :

Grades ou emplois	Cat	Ancien effectif budgétaire	Création	Suppression	Nouvel effectif budgétaire	dont temps non complet
Adjoint d'animation	C	86		2	84	1
Adjoint d'animation PI 2 C	C	23	2	11	14	0
Adjoint d'animation PI1 C	C	12	11		23	0
Animateur	B	12			12	1
Animateur PI 2 C	B	1			1	0
Animateur PI 1 C	B	3			3	0
Adjoint technique	C	0			0	0
Adjoint technique PI 2 C	C	2			2	2
Rédacteur	B	0			0	0
Adjoint administratif	C	0			0	0
Adjoint administratif PI 2 C	C	1			1	0
<b>Total</b>		<b>140</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>140</b>	<b>4</b>

La modification du tableau des effectifs de la Caisse des écoles est approuvée à l'unanimité.

Monsieur Salomez s'interroge sur l'évolution des effectifs de la rentrée scolaire.

Monsieur le Vice-Président indique que sur les trois fermetures de classe prévues initialement, une seule a été maintenue à l'école du Nord.

Madame Ruffenach s'interroge sur la date de début des ateliers après l'école.

Monsieur le Vice-président répond que les ateliers débiteront à partir du 02 octobre 2023.

Il précise que, faute d'un nombre suffisant d'inscriptions à l'atelier marionnette, celui-ci a été annulé.

Madame Séguret souligne la qualité du travail collectif, ayant permis, l'année dernière, de réaliser dans le cadre du PEDT (Projet Educatif Du Territoire), la Charte du « *Bien vivre ensemble* » qui avait été insérée à la dernière page du procès-verbal du Comité de la caisse des écoles du 29 juin 2023.

Arrivée de Mme Barriere.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 50.

La Secrétaire générale,



Monique VERMANT

La Présidente,



Charlotte LIBERT ALBANEL